

ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

SESSIONI URDINARIA DI U
10 D'UTTROVI DI U 2019

N° 2019/M2/12

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

DEPOSEE PAR : Alexandra BISCHOF

OBJET : Mise en place d'un dispositif de lutte contre le harcèlement scolaire

VU la motion numéro 2019/02/073 portant sur la lutte contre le harcèlement scolaire adoptée à l'unanimité à l'Assemblée de Corse lors de la session du 26 et 27 Septembre 2019

CONSIDERANT que le harcèlement scolaire est bien présent au sein de l'ensemble de nos établissements.

CONSIDERANT que ce phénomène touche également le personnel ainsi que les enseignants des établissements.

CONSIDERANT que les établissements scolaires ne sont actuellement pas aptes à prévenir ce type de phénomènes, ne disposant pas de moyens suffisants en vue de prévenir le harcèlement scolaire.

CONSIDERANT qu'en l'état, d'autres problématiques peuvent susciter également un suivi psychologique comme le décrochage scolaire ou encore l'isolement.

CONSIDERANT que la face cachée de l'école nécessite une étude axée sur le contexte scolaire ainsi que sur l'engagement de l'élève.

CONSIDERANT qu'il est coutume en Corse de favoriser et conserver un lien social fort entre les générations.

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU

DEMANDE à ce que l'Assemblée de Corse se saisisse de cette problématique dans le but de créer des groupes de travail à cet effet au sein de l'ensemble des établissements scolaires incluant les associations concernées.

DEMANDE que les équipes éducatives ainsi que l'ensemble du personnel œuvrant au bon fonctionnement des établissements soient formés et sensibilisés sur ce sujet.

DEMANDE que des psychologues scolaires soient mis à disposition dans les écoles du rural.

DEMANDE la mise en place d'un système d'accompagnement psychologique dans l'ensemble des écoles du premier et du second degré.